

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC32

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A (*nouveau*) Au moins 30 % des logements construits sont des logements sociaux ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons qu'au moins 30% des logements construits soient des logements sociaux.

En effet, la demande pour des logements à des prix abordables est très forte comme le montre les près de deux millions de personnes en attente d'un logement social. Il est donc nécessaire que ces grandes opérations d'urbanisme permettent de répondre à cette demande sociale. Ce besoin est d'autant plus important dans les zones tendues et dans les communes où les obligations de la loi SRU ne sont pas encore respectées.